

1. La réorganisation de la SHQ et la révision des programmes

- Favoriser une approche de subsidiarité avec les partenaires du monde du logement social qui respecte l'autonomie, l'identité et les caractéristiques des trois réseaux (OSBL, Coop, HLM), que ce soit pour la gestion, le développement, le contrôle, la formation, l'encadrement et la reddition de compte;
- Établir un processus transparent qui respecte le statut de partenaire du mouvement OSBL-H avec l'État québécois. Les OSBL-H contribuent sur fonds propres à hauteur de 250 millions \$ par année au développement de nouveaux projets et au fonctionnement régulier des 1 200 OSBL-H, lesquelles génèrent une activité économique de 850 millions \$ par année.

2. Le développement du logement communautaire

- Sans soutien communautaire, l'aide à la personne est moins efficace et plus dispendieuse;
- L'aide à la pierre et l'aide à la personne sont indissociables pour assurer un milieu de vie propice au déploiement du soutien communautaire;
- Le soutien de l'État au développement du logement destiné aux populations vulnérables doit avoir une nature pérenne et être sans but lucratif, sans quoi le gouvernement se condamne à payer toujours davantage.
- Ces logements servent de socle à la stabilité et à la prospérité des communautés tout en favorisant l'enrichissement collectif, y compris grâce à l'action bénévole des 10 000 personnes œuvrant au sein des OSBL-H auprès des aînés, des itinérants, des toxicomanes, des personnes souffrant de maladie mentale et physique et autres fragilités sociales et personnelles.
 - Une année d'incarcération représente une dépense de 117 788 \$ pour l'État, soit davantage que la contribution au développement d'un logement et du soutien communautaire durant 30 ans!
 - Le coût de l'hospitalisation d'une personne est de 3 360 \$ par jour. Chaque jour où une personne en situation de fragilité n'est pas hospitalisée grâce au milieu de vie offert par un logement communautaire permet de financer ce logement pendant une année!

3. Le Fonds québécois en habitation communautaire

- Transformer le Fonds (d'une valeur totale potentielle de 300 millions \$) en un outil de pérennisation des OSBL d'habitation;
- Permettre aux contributeurs de contrôler la politique d'investissement du Fonds;
- D'ici à la mise en place de ces mesures, respecter la convention d'exploitation et faire preuve d'une plus grande transparence et de plus d'équité dans l'évaluation des demandes d'exonération de contribution.

4. La fin des conventions de la SCHL avec les logements communautaires québécois

- 125 550 ménages, dont 21 000 en OSBL-H, sont à risque de perdre l'aide qu'eux et les groupes qui les logent (OSBL, Coop, HLM) reçoivent dans les 10 années qui viennent;
- Il s'agit d'une contribution à l'économie du Québec de près de 400 millions \$ par année;
- Le nouveau parti au pouvoir à Ottawa s'est engagé à maintenir sa contribution aux ménages, à soutenir les organismes qui en ont besoin pour des rénovations majeures et à augmenter sa contribution pour le développement de nouveaux projets;
- Le gouvernement d'Ottawa doit respecter ces engagements;
- Cet argent doit s'ajouter aux sommes déjà consacrées au logement social et communautaire par le gouvernement du Québec.

